

Commission Départementale d'Action Sociale du Val d'Oise - CDAS

FO vous conseille et vous défend !

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères (difficultés à payer un loyer, des factures d'électricité, des frais d'avocats suite à un divorce ...), il vous est possible de faire une demande d'aide auprès de la commission d'action sociale (CDAS) qui se réunit une fois par mois à la DSDEN.

Un don (1200 € maximum) ou un prêt à 0% (jusqu'à 3 000€ remboursables sur 2 ans) pourront vous être accordés.

Si vous envisagez d'effectuer une demande, vous pouvez contacter Brice ou Nathalie au **07-69-17-19-54**. Ils vous aideront à présenter votre situation avant que vous ne joigniez les assistantes sociales, (madame Belbey ou madame Maatougui au 01-79-81-21-29 / 01-79-81-21-30, ou leur secrétariat au 01-79-81-20-37 ou encore via le standard de la DSDEN au 01-30-75-57-57) et défendront votre dossier lors de la commission chaque mois.

FNEC FP
FO

Plus FOrt
avec FO!

